



## **AMERIQUE/COLOMBIE - Trêve unilatérale annoncée par les FARC alors que le dialogue pour la paix se poursuit**

La Havane (Agence Fides) – Hier, lundi 19 novembre, les négociations pour la paix entre les représentants du gouvernement colombien et ceux des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) ont repris à Cuba. La délégation des FARC, rompant le protocole fixé, à son arrivée à l'entrée du Centre qui abrite les négociations, a donné lecture d'un communiqué annonçant un cessez-le-feu unilatéral pour Noël, du 20 novembre à minuit jusqu'au 20 janvier 2013. Le communiqué indique que « la cessation de tous types d'opérations militaires offensives contre les forces de sécurité et les actes de sabotage contre les infrastructures publiques ou privées » constitue une décision prise afin de « répondre au cri de paix des colombiens ». Le communiqué affirme en outre que la trêve unilatérale est « un signe de la volonté de créer un environnement politique favorable à la poursuite des pourparlers ».

Le gouvernement colombien, par la voix de son Ministre de la Défense, Juan Carlos Pinzón, a confirmé sa position et a déclaré qu'il continuera à combattre les guérilleros parce que cela est « de son devoir ». Dans le cadre d'une brève conférence de presse, Pinzón a déclaré qu'il continuera à poursuivre ceux qui ont violé toutes les normes et ont privé de leurs vies de nombreux compatriotes. Cette ligne d'action fait suite à la position prise par le Président Santos, qui, avant la rencontre de La Havane, avait affirmé que les pourparlers n'auraient été accompagnés d'aucun cessez-le-feu de la part du gouvernement tant qu'il n'aurait pas été mis fin au conflit. Selon les données recueillies par Fides, la position du gouvernement est motivée par des expériences analogues intervenues par le passé. Chaque trêve demandée par la guérilla lui a en effet servi à renforcer ses lignes et à permettre son ravitaillement en armes sans aucun contrôle.

Entre temps, les pourparlers de paix se poursuivent encore aujourd'hui, examinant les points fixés par l'Agenda, à savoir la propriété des terres et le développement rural, la participation politique et l'opposition, la fin du conflit armé, le trafic de drogue et le dédommagement des victimes (voir Fides 18/10/2012). (CE) (Agence Fides 20/11/2012)